



**CONVENTION SUR  
LES ESPÈCES  
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP15/Doc.31.2

13 novembre 2025

Français

Original : Anglais

15<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026  
Point 31.2 de l'ordre du jour

**AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES**

*(Préparé par le Secrétariat)*

Résumé :

Conformément à la Résolution 12.28 (Rev.COP14), ce document résume l'état des rapports sur la mise en œuvre des Actions Concertées en cours, telles que contenues dans les documents UNEP/CMS/COP15/Doc.31.2.1 à UNEP/CMS/COP15/Doc.31.2.11.

## AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCERTÉES

### Contexte

1. La Conférence des Parties, par la [Résolution 12.28 \(Rev.COP14\)](#), a décidé d'examiner, à chaque réunion, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Actions concertées, conformément aux *Lignes directrices relatives à la mise en œuvre du processus d'Actions concertées* figurant à l'Annexe 1 de la Résolution.
2. La Résolution 12.28 (Rev. COP14), dans son Annexe 1, étape 6, paragraphe 1, détermine que « Les auteurs d'une proposition d'action concertée acceptée indiqueront, au moyen d'un rapport sur les progrès accomplis présenté dans les délais prescrits pour les documents de la COP ayant une composante scientifique, s'il est proposé de poursuivre cette action concertée au cours de l'intersession suivante, de considérer qu'elle a été achevée ou s'il convient de la clôturer pour d'autres raisons particulières. »

### Activités visant à mettre en œuvre les dispositions de la Résolution 12.28 (Rev.COP14) et à examiner l'avancement de la mise en œuvre des Actions concertées d'ici à la COP15

3. Le Secrétariat a contacté les auteurs de l'ensemble des Actions concertées en cours afin de les inviter à préparer un rapport sur la mise en œuvre de l'action dont ils ont la charge, en utilisant le [modèle](#) fourni. Les rapports reçus sont mis à disposition sous forme de documents distincts (UNEP/CMS/COP15/Doc.31.2.1 à Doc.31.2.11).
4. En plus de fournir des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Action concertée, les auteurs ont recommandé des mesures supplémentaires. Dans certains cas, les rapports sont accompagnés de nouvelles propositions visant à poursuivre les Actions concertées. L'Annexe au présent document offre un aperçu de l'état des Actions concertées en cours après la COP14, ainsi que des informations sur la voie à suivre proposée :
  - l'Action concertée doit être considérée comme achevée lorsque les activités prévues ont été menées à terme et qu'aucune nouvelle proposition de poursuite n'a été soumise par ses auteurs ;
  - la poursuite de l'Action concertée sera examinée au titre du point 31.3 de l'ordre du jour si un rapport sur la mise en œuvre, accompagné d'une nouvelle proposition pour la poursuite de l'Action concertée, a été fourni dans les délais impartis pour les documents de la COP ayant une composante scientifique ;
  - l'Action concertée pourra être clôturée si aucun rapport sur sa mise en œuvre ni aucune nouvelle proposition de poursuite n'ont été soumis.
5. La 8<sup>e</sup> réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC8, décembre 2025) devrait évaluer les progrès réalisés et formuler des recommandations concernant la poursuite des Actions concertées toujours en cours.

Actions recommandées

6. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
- a) d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Actions concertées, comme indiqué dans les documents UNEP/CMS/COP15/Doc.31.2.1 à UNEP/CMS/COP15/Doc.31.2.11, en tenant compte de toute recommandation du Conseil scientifique ;
  - b) de noter que les Actions concertées suivantes doivent être considérées comme achevées :
    - i. Action concertée 14.3 pour le Chat de Pallas (*Felis manul*)
    - ii. Action concertée 13.9 pour la Guitare de mer commune (*Rhinobatos rhinobatos*) et le Poisson-coin à gros nez (*Rhynchobatus australiae*)
    - iii. Action concertée 12.4 pour le Mégaptère (*Megaptera novaeangliae*) de la mer d'Arabie
  - c) de noter que l'Action concertée suivante doit être considérée comme clôturée :
    - iv. Action concertée 12.8 pour la Grande Outarde en Asie.

ANNEXE

Actions concertées approuvées lors de la COP14				
Numéro de l'Action concertée / Point de l'ordre du jour COP15	Titre	Rapport reçu	Nouvelle proposition de poursuite de l'AC reçue	Prochaines étapes
COP14				
Action concertée 14.1 / 31.2.1	<a href="#">Action concertée pour la diversité comportementale et les cultures des chimpanzés (<i>Pan troglodytes</i>)</a>	Oui	Oui	Proposée pour poursuite, voir point 31.3 de l'ordre du jour
Action concertée 14.2 / 31.2.2	<a href="#">Action concertée pour la Roussette paillée africaine (<i>Eidolon helvum</i>)</a>	Oui	Oui	Proposée pour poursuite, voir point 31.3 de l'ordre du jour
Action concertée 14.3 / 31.2.3	<a href="#">Action concertée pour le Chat de Pallas (<i>Felis manul</i>)</a>	Oui	Non	Achevée
Action concertée 14.4 / 31.2.4	<a href="#">Action concertée pour le Lynx commun (<i>Lynx lynx</i>)</a>	Oui	Oui	Proposée pour poursuite, voir point 31.3 de l'ordre du jour
Action concertée 14.5 / 31.2.8	<a href="#">Action concertée pour le Dauphin de la Plata (<i>Pontoporia blainvillei</i>)</a>	Oui	Oui	Proposée pour poursuite, voir point 31.3 de l'ordre du jour
Action concertée 14.6 / 31.2.10	<a href="#">Action concertée pour le Requin Peau bleue (<i>Prionace glauca</i>)</a>	Oui	Oui	Proposée pour poursuite, voir point 31.3 de l'ordre du jour
COP13				
Action concertée 13.3 (Rev.COP14) / 31.2.5	<a href="#">Action concertée pour la Girafe</a>	Oui	Oui	Proposée pour poursuite, voir point 31.3 de l'ordre du jour
Action concertée 13.9 (Rev.COP14) / 31.2.11	<a href="#">Action concertée pour la Guitare de mer commune (<i>Rhinobatos rhinobatos</i>) et le Poisson-coin à gros nez (<i>Rhynchobatus australiae</i>)</a>	Oui	Non	Achevée

<b>Actions concertées approuvées lors de la COP14</b>				
<b>Numéro de l'Action concertée / Point de l'ordre du jour COP15</b>	<b>Titre</b>	<b>Rapport reçu</b>	<b>Nouvelle proposition de poursuite de l'AC reçue</b>	<b>Prochaines étapes</b>
Action concertée 13.12 (Rev.COP14) / 31.2.9	<a href="#">Action concertée pour l'Albatros des Antipodes</a>	Oui	Oui	Proposée pour poursuite, voir point 31.3 de l'ordre du jour
COP12				
Action concertée 12.2 (Rev.COP14) / 31.2.7	<a href="#">Action concertée pour les Cachalots (<i>Physeter macrocephalus</i>) du Pacifique tropical oriental</a>	Oui	Oui	Proposée pour poursuite, voir point 31.3 de l'ordre du jour
Action concertée 12.4 (Rev.COP14) / 31.2.6	<a href="#">Action concertée pour le Mégaptère (<i>Megaptera novaeangliae</i>) de la mer d'Arabie</a>	Oui	Non	Achevée
Action concertée 12.8 (Rev.COP14)	<a href="#">Action concertée pour la Grande Outarde en Asie</a>	Non	Non	À clôturer